

Gérer le stress des soignants dans un établissement pour personnes âgées dépendantes

Ce programme vise à :

- Comprendre le psychisme des personnes âgées institutionnalisées et mettre du sens sur leurs comportements à l'égard des soignants
- Identifier les clés de communication avec les familles afin de canaliser les conflits
- Appréhender la notion de deuil tant pour accompagner les familles que pour gérer son deuil de soignant
- Définir les différents stress et leurs conséquences sur la santé physique et mentale
- Repérer les signaux d'alerte afin de prévenir le stress chronique
- Découvrir les mécanismes et ressources psychiques de chacun permettant de faire face au stress

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- Paramédicaux
- > Aide-soignant
- > AMP
- > Masseur-kinésithérapeute
- > Ergothérapeute
- > Infirmiers
- * Infirmier Diplômé d'Etat (IDE)

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Psychologue clinicienne.

Onco-Psychologue



Gérer le stress des soignants dans un établissement pour personnes âgées dépendantes

MÉTHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 : questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

> Le travail en EHPAD, quelle(s) place(s) pour les soignants ...

Par rapport aux résidents ?

- Processus de vieillissement et répercussions somatopsychiques sur le sujet âgé.
- Soigner celui qui ne sait pas qu'il doit être soigné ou comment comprendre la prise en charge des patients déments.
- Accompagner la fin de vie

Par rapport aux familles ?

- Communiquer pour assurer la collaboration, la coopération et la nonconcurrence entre famille et soignants
- Comprendre et gérer les conflits avec les familles
- Accompagnement des familles endeuillées

Par rapport à la mort ?

- S'attacher puis se détacher tout en restant soignant
- Le deuil des professionnels en situation de soins



Gérer le stress des soignants dans un établissement pour personnes âgées dépendantes

– Les non-dits et tabous institutionnels face à la souffrance des soignants

> Définir le stress :

Le stress, une notion qui renferme un processus normal qui peut devenir pathologique.

- Définir le stress, le stress au travail et le stress chronique
- Distinction entre stress et souffrance
- Conséquences du stress chronique, un risque psycho-social à part entière
- Impact du stress sur la qualité de soins
- Quelques mots que le burn out des soignants

> Le prévenir :

Des signes précurseurs à détecter pour mettre en place une prévention efficace.

- Des signaux d’alerte qui évoluent dans le temps
- Prévenir les causes et/ou les effets :
 - * Prévention primaire ?
 - * Prévention secondaire ?
- Diminuer le stress des professionnels, une problématique organisationnelle ?

> Et le gérer :

Quelles sont les ressources psychiques qui protègent du stress ? Comment le gérer émotionnellement ?

- Les stratégies individuelles :
 - * Mécanismes de défenses psychiques
 - * Stratégies de coping
- Les stratégies collectives :



Gérer le stress des soignants dans un établissement pour personnes âgées dépendantes

- * Groupe de parole soignant
- * Groupe d'analyse de pratiques professionnelles

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La partie 2 de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » servira d'outil de formalisation d'un plan d'actions visant l'amélioration des pratiques professionnelles et d'évaluation des actions correctives mises en place.

Une attestation de participation à un programme de développement professionnel continu (DPC) sera fournie aux participants conformément à l'arrêté du 25 juillet 2013 relatif au DPC.

